



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	63

Date de convocation

9 novembre 2023

**Agriculture – Hydrologie
régénérative – Appel à
Manifestation d'Intérêt de
l'Agence de l'Eau**

**N° de la délibération
2023-641**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT.

Pour stocker davantage d'eau dans les sols et faire face aux sécheresses récurrentes des expérimentations d'agro-hydrologie se déploient en France.

La méthode de Keyline Design est une technique d'aménagement de parcelles agricoles qui a été mise en œuvre avec succès à grande échelle, notamment aux Etats-Unis, en Australie et en Chine.

Il est question de créer des sillons (ou rigoles ou swale) le long des courbes de niveau de la parcelle pour ralentir l'eau et afin qu'elle s'infilte au maximum dans la parcelle. Une haie est plantée le long de ces sillons pour stabiliser la butte, limiter l'évapotranspiration et fixer davantage d'azote dans les sols.

La Communauté de Communes de Rhône Crussol avec qui ARCHE Agglo a des partenariats concernant la démarche TEPOS et le Projet Alimentaire inter-Territorial, a mis en place une expérimentation à Champis en partenariat avec un éleveur sur une parcelle de 11 ha grâce à des financements de CNR et de l'État.

L'essaimage de cette technique innovante pour le territoire semble opportun :

- ✓ Une demande et un besoin sont exprimés par les agriculteurs du territoire (16 retours positifs reçus à ce jour) ;
- ✓ L'enjeu 3 du Projet Alimentaire inter-Territorial fixe l'objectif d'encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental) ;
- ✓ Cette action innovante s'inscrit dans les orientations 2 et 3 du Projet de Territoire : « des pratiques et des politiques écologiques pour économiser les ressources » et « un territoire qui ose et qui innove »
- ✓ Les financeurs se positionnent sur des enjeux concernant la préservation de la ressource en eau ;

ARCHE Agglo et la Communauté de Communes de Rhône Crussol proposent donc de mobiliser de l'ingénierie financière et de jouer le rôle de facilitateurs pour expérimenter, dupliquer cette technique innovante en déployant 17 projets au total : 7 projets sur Rhône Crussol et 10 projets sur ARCHE Agglo.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

Vu la délibération n° 2023-260 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant le programme d'actions 2023 ;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023 Eau et Climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse,

Vu le plan 5 Rhône de CNR,

Considérant que depuis 2022, Rhône Crussol mène une expérimentation d'hydrologie régénérative selon la méthode « Keyline Design » sur un terrain agricole de 11 hectares au sein d'un élevage ovin à Champis.

Considérant que Rhône Crussol et Arche Agglo souhaitent déployer cette expérimentation auprès de 17 exploitations agricoles du territoire (7 sur Rhône Crussol, 10 sur Arche Agglo).

Considérant que ce projet est inscrit dans le plan d'actions du Projet Alimentaire InterTerritorial d'Arche Agglo et Rhône Crussol,

Considérant l'intérêt porté par les agriculteurs pour ce projet (17 candidats pour 10 projets à réaliser),

Considérant la répartition des financements suivante :

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20231115-DEL_2023_641-DE



Dépenses	Recettes		
	Type des dépenses	Agence de l'eau	CNR
Etudes ou missions d'ingénierie	70%	15%	15%
Dépenses de personnel	70%	15%	15%
<u>Investissements</u> : aménagement des Keyline sur les parcelles des agriculteurs	70%	30%	0%
Dépense de fonctionnement (évaluation des résultats sur les plans hydrologiques et agronomiques)	70%	15%	15%
Répartition sur l'ensemble après lissage	70%	25%	5%

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes (17 projets)			
Type de dépenses	Montant TTC			Agence de l'eau	CNR	Autofinancement
	17 projets	7 projets CCRC	10 projets AA			
Etudes ou missions d'ingénierie	153 226 €	56 231 €	96 995 €	107 258 €	38 307 €	7 661 €
Dépenses de personnel	4 500 €	2 250 €	2 250 €	3 150 €	1 125 €	225 €
Investissements	Terrassement	255 000 €	105 000 €	261 800 €	93 500 €	18 700 €
	Achat des plants	119 000 €	70 000 €			
	Sous-Total	374 000 €	220 000 €			
Dépense de fonctionnement (évaluation des résultats sur les plans hydrologiques et agronomiques)	8 000 €	4 000 €	4 000 €	5 600 €	2 000 €	400 €
Total	539 726 €	216 481 €	323 245 €	377 808 €	134 932 €	26 986 €

La répartition de l'autofinancement s'effectuera au prorata du nombre de projets par territoire, soit :

	Autofinancement ARCHE Agglo (8/15 ^e)	Autofinancement Rhône Crussol (7/15 ^e)
Année 2024	8 081 €	5 412 €
Année 2025	8 081 €	5 412 €
Total	16 162 €	10 824 €
Total pour les deux collectivités	26 986 €	

Considérant l'intérêt général du projet dans un contexte de tension sur la ressource en eau,

Considérant que les participations financières d'ARCHE Agglo et Rhône Crussol ne portent que sur 15 % des dépenses d'ingénierie, d'étude, de personnel et de fonctionnement (suivi et évaluation des résultats) et que les aménagements qui seront réalisés chez les agriculteurs candidats seront uniquement financés par les subventions de CNR et de l'Agence de l'eau.

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le projet de déploiement de l'expérimentation d'hydrologie régénérative selon la méthode « Keyline Design » sur le territoire d'ARCHE Agglo (10 projets), en partenariat avec la CC Rhône Crussol (7 projets),
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE la Communauté de communes Rhône Crussol à déposer la candidature pour le compte d'ARCHE Agglo ;
- AUTORISE en cas de réponse négative de l'Agence de l'eau ou de CNR, le Président à déposer des demandes de subventions auprès d'autres financeurs,
- AUTORISE le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération,
- PRECISE que les crédits pour la prestation intellectuelle sont prévus au BP 2023
- PRECISE que le reste du budget sera proposé au budget prévisionnel 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.